

De: previlliod <previlliod@free.fr>
Envoyé: mercredi 2 mai 2018 13:08
À: 'Christelle Buee'
Cc: cordieeroypomarede@orange.fr
Objet: RE: P1800368 BALTHUS.

Bonjour,

Ce mèl fait suite à une conversation, ce jour, avec Mr Pomarede, expert mandaté par Navimut.

Dans votre mèl ci-dessous, vous m'avez demandé de ne pas donner tout ordre de travaux au réparateur sans l'accord de l'expert.

Au cours de la visite des experts le 20 avril 2018, il m'a indiqué verbalement que je pouvais donner instruction au réparateur et m'a indiqué qu'il m'adresserait un mel de confirmation que j'attends toujours.

Ce matin, l'expert m'a indiqué qu'il n'avait pas pouvoir pour m'autoriser à donner ces instructions car nous sommes dans une situation de recours.

La partie adverse ne peut contester l'incident qui a impliqué les autorités portuaires qui sont intervenues pour limiter les dégâts.

Ces tergiversations ont pour conséquence de me priver de l'usage de mon voilier alors que je suis retraité, que j'habite à proximité et que les beaux jours sont là.

C'est pour le moins fâcheux surtout quand on se trouve dans une situation où on ne fait que subir, faut-il rappeler que mon bateau se trouvait à son poste d'amarrage.

En résumé, les experts ont expertisés et je vous demande de me donner votre accord pour faire faire les travaux sachant que maintenant après tout ce temps perdu, le chantier ne peut plus intervenir avant début juin, ce qui a pour conséquence d'annuler une croisière en Espagne prévue avec des amis.

Au devis présenté, il faudra à priori prendre en compte une remise en état de la pièce inox avant endommagée dont la remise en état ne peut être chiffrée tant qu'il n'y a pas de dépose effectuée.

J'espère aussi que ce point sera traité rapidement et ne sera pas prétexte à prolonger l'immobilisation de mon voilier.

En ce qui concerne la perte de jouissance, je vous demande de faire le nécessaire auprès de l'assureur adverse pour sa prise en compte dans le cadre de la négociation amiable engagée.

Merci de me répondre rapidement et de donner des instructions claires au règlement de ce contentieux.

Cordialement,

Philippe Revilliod

De : Christelle Buee <christelle.buee@navimut.fr>

Envoyé : mercredi 28 mars 2018 15:17

À : previlliod@free.fr

Objet : P1800368 BALTHUS.

Navimut Gestion Sinistres Plaisance

Siège social : 8 rue Vernier - 75017 PARIS
Téléphone : 01 53 04 21 00
Télécopieur : 01 53 04 21 01

Paris, le : 28/03/2018

Monsieur REVILLIOD Philippe
1 RUE GIUSEPPE VERDI

34500 BEZIERS

Références à rappeler : P1800368

E-Mail du Gestionnaire : christelle.buee@navimut.fr

Vos Références :

Complément Références :

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre déclaration relative au sinistre survenu le 25/03/2018 à port du CAP D'AGDE concernant votre BALTHUS.

Nous gérons ce dossier au titre de la garantie défense et recours.

Nous missionnons notre expert :

Cbt CORDIEE-ROY & POMAREDE
BP 658
34305 CAP D'AGDE CEDEX
Tél : 04 67 83 64 66
Fax : 04 67 83 65 08
Email : cordieeroypomarede@orange.fr

Vous voudrez bien attendre sa visite et son accord avant de donner tout ordre de travaux au réparateur.

Veuillez nous faire parvenir:

**- la copie de l'ensemble des pages écrites de l'acte de francisation,
- toute correspondance venant du tiers ou de son assureur en nous laissant le soin d'y répondre.**

Nous reviendrons vers vous à réception de son rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

C. Buee
Tél : 01 53 04 21 12

« Les informations recueillies, destinées à la gestion administrative de nos relations, font l'objet d'un traitement informatique par NAVIMUT GIE et ses partenaires. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et demander, le cas échéant, leur rectification en vous adressant à NAVIMUT GIE. »